

Conditions de garantie de constructeur 5 ans

Cher client :

Tout d'abord, merci d'avoir choisi d'acheter les produits ULTIMATRON® FRANCE. La garantie s'étend dans toute l'Europe. Afin d'obtenir un service après-vente de la plus haute qualité, veuillez lire attentivement les conditions suivantes et conserver la facture pendant toute la durée de la garantie.

1. Période de garantie

La période de garantie offre aux consommateurs une garantie constructeur volontaire de 5 ans et la garantie légale à laquelle le consommateur a droit.

La période de garantie commence à partir de la date de facturation. La période de garantie ne se renouvelle pas, notamment en cas de remplacement ou de réparation.

Cette garantie est valable pour toutes les batteries au lithium ULTIMATRON® ayant une date à partir du 01/06/2022.

2. Service de garantie

La responsabilité de Ultimatron au titre de cette garantie se limite au remplacement, à la réparation et au remboursement du produit.

Le service de garantie est limité à un maximum de la valeur du prix d'achat initialement payé.

Le garant est seul responsable du choix de l'échange, de la réparation ou du remboursement des frais.

Lorsque le service de garantie est rendu, toutes les batteries défectueuses deviennent la propriété de Ultimatron.

S'il s'agit d'un problème de qualité du produit lui-même, nous vous en enverrons un nouveau lors de la prochaine commande.

3. Exclusion

Dommages, défauts et dysfonctionnements causés par :

- (a) force majeure (par exemple: foudre, surtension, intempéries, inondations, incendie, etc.) ;
- (b) usure normale ;
- (c) non-respect des conditions d'utilisation ;
- (d) Installation ou mise en service défectueuse ;
- (e) manipulation ou utilisation inappropriée, abusive ou négligente ;
- (f) dysfonctionnement d'autres appareils connectés ;
- (g) influences mécaniques ou influences violentes telles que dommages de transport, chute, déformation ;

(h) modifications, programmation ou réparations indépendantes.

(i) Ouvrez le couvercle de l'UBL12v 200Ah. (Cette pratique détruira

4. Conditions préalables

La condition préalable à une demande de garantie est un défaut ou un dysfonctionnement qui ne permet plus l'utilisation prévue de la batterie.

Les réclamations doivent être faites immédiatement par notification écrite, mais au plus tard 10 jours après la survenance de l'erreur ou de l'anomalie.

Afin de vous garantir un service après-vente rapide et efficace, celle-ci doit contenir une copie de la facture et une description détaillée des défauts allégués, et si possible, prendre des photos. En cas de réclamation sous garantie, veuillez nous contacter.

Le garant peut refuser la garantie sans copie de la facture. Pour vérifier la demande de garantie, le garant doit pouvoir vérifier les marchandises en les envoyant. Attention ! Il faut s'assurer un emballage sécurisé pour éviter les dommages aux marchandises pendant le transport.

5. Lieu d'exécution et juridiction

Le droit français s'applique à cette garantie. En cas de litiges ou de réclamations, seul le tribunal de commerce de Montpellier est compétent.

Déclaration:

- La clause de garantie ne s'applique pas à l'apparence du produit.
- Le droit de modifier et d'interpréter définitivement cette clause de garantie appartient à ULTIMATRON®.

Remercie d'avoir choisi les produits ULTIMATRON® !